

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU MERCREDI 16 MARS 2022

L'An deux mil vingt-deux le seize du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Gwenola LE TROADEC, Maire.

À 18 h 30 Madame le Maire, Gwenola LE TROADEC, déclare la séance ouverte et remercie les conseillers de leur présence.

Mme Estelle GUICHAOUA, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT est désignée **secrétaire de séance** par le Conseil municipal.

Madame le Maire procède à l'appel de chaque conseiller.

Sont absents excusés ayant donné pouvoir : M. Erwan SEZNEC (procuration à M. Jean-Marc BREN) ; Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC (procuration à M. Jean-Paul STANZEL) et M. Fabrice FABRIANO (procuration à Mme Nadine BETROM).

Sont absents : Mme Kristell NICOLLE, M. Raynald TANTER, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Karine COSQUÉRIC, M. Christian BUREL, M. Eric RAPHALEN et M. Maurice LE FLOC'H.

Mme Hélène LE GARREC, Mme Virginie CANON et M. Thomas JONCOUR ont prévenu d'une arrivée quelque peu retardée.

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 16 février 2022. Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du mercredi 16 février 2022.

Madame le Maire commence par ces quelques mots :

- À propos de la guerre en Ukraine
« Ce ne sont que quelques mots mais ils viennent du cœur et je sais que vous les partagez : pour les femmes et les hommes ukrainiens restés dans leurs pays pour combattre et continuer à vivre dans leurs pays, pour tous ceux qui fuient leur pays pour sauver les enfants et leurs vies, mais aussi pour les femmes et les hommes russes qui, malgré les risques manifestent pour la paix . Une subvention est votée au conseil d'aujourd'hui pour aider à l'accompagnement et l'hébergement de nos amis ukrainiens qui viennent se réfugier en pays bigouden. Je propose également l'adoption d'une motion qui condamnerait fermement l'agression militaire contre l'Ukraine, décidée et mise en œuvre unilatéralement par le président russe. »

Mme Hélène LE GARREC arrive à 18 h 34, Mme Virginie CANON arrive à 18 h 35, elles pourront donc prendre part au vote des délibérations qui vont suivre.

- À propos de la filière pêche et de l'économie penmarc'haise
 « L'Europe et les Etats-Unis ont décidé des mesures répressives contre la Russie de Poutine, elles ont déjà des conséquences telles que l'augmentation du coût du gazole. Le prix du gazole pêche à plus que doublé entre 2021 et aujourd'hui... les marins pêcheurs ne prennent plus la mer. À Saint-Gué, toute la filière pêche est touchée... ce sont les armements, les pêcheurs artisans, la criée... on parle déjà de chômage technique. On dit ici qu'un emploi en mer en génère quatre à terre. Cette hausse historique du prix du gazole affecte aujourd'hui particulièrement l'équilibre économique des entreprises du secteur de la pêche, les salaires des marins pêcheurs et par ricochet, de l'ensemble de la filière jusqu'aux consommateurs.
 J'assume de mon soutien toute la filière dans cette nouvelle épreuve après le Brexit et le Covid. Les institutions locales, les municipalités du littoral français ont demandé au gouvernement l'intégration des armements de pêche dans le plan de résilience pour qu'ils soient accompagnés. Le gouvernement français annonce un plan de résilience économique et sociale dans lequel l'alimentation, dont la pêche, prend toute sa place. Le plan de résilience affirme la volonté de souveraineté de la France, la pêche fait partie des enjeux de la souveraineté alimentaire. Le plan de gouvernement a été dévoilé ce mercredi 16 mars 2022 : les armements à la pêche sont intégrés au plan de résilience, des charges sociales ou d'une part des frais de criée doivent être également étudiés avec la plus grande attention. Reste l'intégration dans le cadre d'un plan européen de résilience de la pêche européenne. Nous tous, dans notre quotidien, nous serons impactés. Plus que jamais il est nécessaire de définir ensemble un esprit de communauté où le soin de l'autre sera priorité devant l'égo de chacun. Economie d'énergie, circuits courts, alimentation locale, mobilités douces... mots clés d'une politique de sobriété et de résilience.

- Les élus de la minorité
 Nous constatons l'absence des élus de la minorité à ce Conseil municipal qui est le plus important de l'année car celui du vote du budget.

Depuis un mois, nous constatons l'absence des sept élus de la minorité aux commissions, comité technique et comité d'hygiène et de sécurité, au Conseil d'administration du CCAS...

Les élus de la minorité ont toute leur place dans le débat démocratique local, nous l'avons rappelé lors du Conseil municipal du 16 février dernier. Aujourd'hui, ils semblent avoir choisi la politique de la chaise vide. Que pensent leurs électeurs ? Où est le respect qui leur est dû ?

Un mot personnel sur le communiqué paru dans Le Télégramme : une fois encore, je suis mise en cause par des propos diffamatoires. Je le ressens comme du harcèlement.

Nous le regrettons d'autant plus en cette période de troubles et d'inquiétudes où l'union doit être recherchée pour travailler ensemble pour Penmarc'h. Très simplement, je dis aux élus de la minorité qui voudrait se dégager d'une emprise non constructive de nous rejoindre : ils ont toute leur place dans notre municipalité au service de l'intérêt général.

Madame le Maire laisse la parole à son premier adjoint en charge des finances, M. Jean-Paul STANZEL, pour un mot de présentation de ce Conseil.

M. Thomas JONCOUR arrive à 18 h 39, il pourra donc prendre part au vote des délibérations qui vont suivre.

M. Jean-Paul STANZEL se dit tout d'abord surpris par le communiqué de presse par lequel l'équipe de la minorité a annoncé son absence à ce Conseil. Il rédit que lors du dernier Conseil municipal, il avait été indiqué que la minorité avait toute sa place dans les instances. Il ajoute que cela ne rend pas service à l'intérêt général et regrette qu'à cause de cette attitude les administrés qui ont donné leurs voix à la minorité ne soient pas entendus dans le débat contradictoire qui aurait dû avoir sa place dans ce Conseil. Il se demande si le problème n'est pas le résultat des urnes de 2020 et dit que le débat devrait avoir lieu dans les assemblées et pas sur d'autres terrains. Il termine en redisant sa déception quant à cette absence, surtout en cette période de crise pendant laquelle « on devrait plutôt se serrer les coudes » estime-t-il.

M. Gilles BERNARD demande la parole. Il souhaite, en son nom et celui de ses collègues apporter tout son soutien à Mme Gwenola LE TROADEC.

Point 1. Modification du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2022 (Rapporteur Mme Florence BODÉRE)

Mme Florence BODÉRE fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **adoptant** la modification du tableau des effectifs, **disant** que cette modification prendra effet au 1^{er} avril 2022, **approuvant** la liste des emplois conformément à l'annexe qui a été jointe au rapport au conseil **et disant** que les crédits seront inscrits au budget principal.

Point 2. Modification de la délibération du Compte Epargne Temps (CET) (Rapporteur Mme Florence BODÉRE)

Mme Florence BODÉRE fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **adoptant** les modalités exposées dans le rapport au conseil, **disant** que cette délibération fixe les modalités applicables au C.E.T. dans la collectivité **et disant** qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles d'utilisation des congés en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Point 3. Délibération sur l'apprentissage (Rapporteur Mme Florence BODÉRE)

Mme Florence BODÉRE fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **adoptant** la proposition énoncée au rapport au conseil, **autorisant** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis **et disant** que les crédits seront inscrits au budget principal.

Point 4. Comptes de gestion 2021 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL remercie tout d'abord M. Joël GARIN, Trésorier, de sa présence, de son travail et de ses conseils. Il rappelle que le compte de gestion fait par la trésorerie et le compte administratif fait par la commune doivent coïncider. Il s'agit donc d'adopter le compte de gestion dans un premier temps, puis les comptes administratifs dans un second. M. Jean-Paul STANZEL propose à M. Joël GARIN de dire quelques mots. Monsieur le Trésorier explique que la trésorerie tient en parallèle de la mairie la comptabilité de la Maire et que l'on commence par voter le compte de gestion d'abord pour certifier que le compte administratif soumis au vote est bien le compte officiel.

M. Jean-Paul STANZEL fait donc lecture du rapport.

a) Budget principal - approbation du compte de gestion 2021

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **adoptant** le compte de gestion du budget principal dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget principal pour l'année 2021.

b) Budget annexe camping municipal - approbation du compte de gestion 2021

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **adoptant** le compte de gestion du budget annexe *camping municipal* dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget annexe *camping municipal* pour l'année 2021.

c) Budget annexe cinéma Eckmühl - approbation du compte de gestion 2021

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **adoptant** le compte de gestion du budget annexe *cinéma Eckmühl* dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget annexe *cinéma Eckmühl* pour l'année 2021.

d) Budget annexe ports de plaisance - approbation du compte de gestion 2021

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération adoptant le compte de gestion du budget annexe *ports de plaisance* dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget annexe *ports de plaisance* pour l'année 2021.

Point 5. Comptes administratifs 2021 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport et des tableaux. Après une période de pandémie sévère, commente-t-il, nous venons, deux ans plus tard, de finir d'honorer les factures de l'équipe précédente. Je ne conteste pas ces travaux ni ne les critique, précise-t-il. Deux années de gestion que je qualifierais de rigoureuse avec l'aide des services que je remercie, nous permettent aujourd'hui de retrouver des marges de manœuvre, de conserver l'épargne et de ne pas recourir systématiquement à l'emprunt.

L'objectif est d'arriver en fin de mandat avec un endettement à 3,5 / 4 ans, de réaliser des travaux en recourant le moins possible à l'emprunt mais en utilisant l'épargne et les subventions. L'absorption du choc financier dû au contexte sanitaire du Covid se fera sans augmentation des impôts car l'on considère que la charge pour les habitants est déjà suffisamment forte, tout en conservant un haut niveau de service public. M. Jean-Paul STANZEL rappelle la volonté de la municipalité d'associer les habitants aux projets. C'est quelque chose qui nous tient à cœur dit-il et que nous avons commencé à mettre en place dans notre approche des travaux de Kéridy.

Concernant le logement, poursuit-il, nous souhaitons le rendre accessible à l'achat mais aussi à la location. Nous avons noté une offre locative très peu existante. D'où la volonté de lancer la construction d'un lotissement à Kérontec ainsi que des acquisitions foncières.

D'autres projets sont en cours et inscrit dans le PPI. Il faudra notamment freiner la submersion marine. Des travaux vont être entrepris à la Joie et à Kéridy. On n'aura pas les moyens, seuls, de contrecarrer ces effets liés au dérèglement climatique. La communauté des communes prendra aussi une partie de ses dépenses

Nous allons engager des travaux très lourds sur le vieux phare : environ 1,2 million d'euros financé à 80% par des subventions. Nous envisageons également des aménagements près de la chapelle de la Joie dont la mise en lumière est prévue pour l'année prochaine.

Nous restons attentifs à la sécurité routière avec des aménagements pour favoriser notamment les mobilités douces. Nous sommes sensibles également aux économies d'énergie dans les locaux communaux avec des travaux de rénovations à prévoir. Le programme ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) (250 K €) dans les écoles et bâtiments publics se termine mais il est difficile de trouver des entreprises ajoute-t-il. Il redit l'importance du soutien au tissu associatif local.

Concernant les travaux au bourg au niveau du carrefour et la démolition de la maison devant chez Bruno le début des opérations est prévu à la mi-octobre. Il faudra reloger la famille qui occupe la maison mitoyenne. M. Jean-Paul STANZEL parle de sa volonté de continuer à résorber les friches. La maison « fer blanc » va enfin être démolie cette année, ajoute-t-il.

Autre projet : le cinéma sera en travaux à hauteur de 450 K € financés à 80 % aussi par des subventions alors que le projet global sur Kéridy se monte à environ 2 millions d'euros. Dans le cadre de la concertation, des ateliers thématiques avec la population ont été mis en place.

Un effort sera fait sur l'entretien de la voirie avec une enveloppe de 250 K € par an et cela pendant plusieurs années. Ça ne suffira pas compte tenu du linéaire de voirie sur la commune.

Pour 2022, M. Jean-Paul STANZEL annonce 4,3 millions de travaux sans emprunt, avec seulement notre épargne et les subventions.

Les défis à relever en 2022 sont de faire face à la crise économique qui touche aussi bien la collectivité que les particuliers. Cette hausse s'applique aussi sur les coûts des chantiers. Il n'y a pas beaucoup de réponse de la part des entreprises à nos appels d'offres et il faut également noter un approvisionnement plus difficile.

M. Jean-Paul STANZEL redit l'importance pour la commune de conserver son attractivité, de maintenir son offre culturelle bien que nous subissons de plein fouet la concurrence du Cinéville qui lui, a été subventionné à hauteur de 1 million d'euro par les deux communautés de communes du pays bigouden. Il dit ne même pas vouloir parler de l'abandon du Musée de la préhistoire par la CCPBS.

Par ailleurs, le transfert de l'EHPAD au CCAS s'avère être quelque chose de lourd.

Autre défi : la commune a du mal à se faire entendre à la CCPBS, dit-il. Mais la communauté des communes est un passage obligé pour l'avancement de nos dossiers.

Nous entrons dans une période de mutation de nos productions. Nous sommes attentifs à ce qui se passe autour du port en facilitant les zones d'activités.

La situation financière va mieux. Nous aurons mis deux ans pour nous rétablir. La feuille de route est très large, conclue-t-il. M. Jean-Paul STANZEL dit avoir évité « l'effet ciseaux » avec un très bon résultat de 1,4 million d'euro en 2021.

Pour que les votes des comptes administratifs puissent se faire Madame le Maire quitte la séance et M. Jean-Paul STANZEL est désigné Président de la séance.

a) Budget principal

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **donnant** acte à la Maire de la commune de Penmarc'h, Madame Gwenola LE TROADEC, de la présentation du compte administratif du budget principal, exercice 2021, **constatant** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **reconnaissant** la sincérité des écritures et restes à réaliser **et adoptant** le compte administratif 2021 du budget principal tel que présenté dans le rapport au conseil.

b) Budget annexe camping

M. Jean-Paul STANZEL rappelle qu'il s'agit d'un camping populaire qui ne vise pas l'excellence mais qui a sa propre clientèle et que celle-ci a augmentée de 25 %. Il ajoute qu'il n'y a pas de grands travaux à venir.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **donnant** acte à la Maire de la commune de Penmarc'h, Madame Gwenola LE TROADEC, de la présentation du compte administratif du budget annexe *camping municipal*, exercice 2021, **constatant** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **reconnaissant** la sincérité des écritures et restes à réaliser **et adoptant** le compte administratif 2021 du budget annexe *camping municipal* tel que présenté dans le rapport au conseil.

c) Budget annexe cinéma Eckmühl

M. Jean-Paul STANZEL précise que ce budget est correct en « investissement », moins en « fonctionnement » du fait de l'impact du Cinéville de Pont-L'Abbé et du Covid. Il informe que 2022 sera elle aussi une année particulière, que le cinéma va être fermé pour les travaux et qu'un point sera fait plus tard. Il rappelle son attachement à cette institution.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **donnant** acte à la Maire de la commune de Penmarc'h, Madame Gwenola LE TROADEC, de la présentation du compte administratif du budget annexe *cinéma Eckmühl*, exercice 202, **constatant** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **reconnaissant** la sincérité des écritures et restes à réaliser **et adoptant** le compte administratif 2021 du budget annexe *cinéma Eckmühl* tel que présenté ci-dessus.

d) Budget annexe ports de plaisance

M. Jean-Paul STANZEL rappelle le travail mené par M. Jean-Marc BREN sur les mouillages. Il précise que les travaux menés l'ont été en concertation avec les usagers. Il note une hausse des tarifs en 2021 et une augmentation du nombre de mouillages en 2022. Les recettes dégagées ne permettant toutefois que la réalisation des petits travaux d'entretien.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité**, la délibération **donnant** acte à la Maire de la commune de Penmarc'h, Madame Gwenola LE TROADEC, de la présentation du compte administratif du budget annexe *ports de plaisance*, exercice 2021, **constatant** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **reconnaissant** la sincérité des écritures et restes à réaliser **et adoptant** le compte administratif 2021 du budget annexe *ports de plaisance* tel que présenté ci-dessus..

M. Jean-Paul STANZEL demande s'il y a des questions. La minorité aurait pu en poser, commente-t-il. Tant pis, ce sera pour la prochaine fois.

Point 6. Affectation des résultats 2021 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il précise que les besoins de la section de fonctionnement sont couverts et que le solde est basculé en section d'investissement.

a) Budget principal - affectation des résultats au BP 2022

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **approuvant** les affectations des résultats proposées pour le budget principal **et les inscrivant** au budget primitif 2022.

b) Budget annexe camping municipal - affectation des résultats au BP 2022

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **approuvant** les affectations des résultats proposées pour le budget annexe *camping municipal* **et les inscrivant** au budget primitif 2022.

c) Budget annexe cinéma Eckmühl - affectation des résultats au BP 2022

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **approuvant** les affectations des résultats proposées pour le budget annexe *cinéma Eckmühl* **et les inscrivant** au budget primitif 2022.

d) Budget annexe ports de plaisance - affectation des résultats au BP 2022

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **approuvant** les affectations des résultats proposées pour le budget annexe *ports de plaisance* **et les inscrivant** au budget primitif 2022...

Point 7. Fixation des taux d'imposition 2022 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport et précise que les taux d'imposition de 2022 sont inchangés par rapport à 2021 malgré une inflation de 3,6 %. Les bases cadastrales augmentent de 4,14 % en 2022 (dont 3,4 % d'augmentation des valeurs locatives décidée par l'Etat), l'augmentation se répercutera sur les feuilles d'impôt. Il précise qu'il s'agit d'une revalorisation sur laquelle la commune ne peut pas agir.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **maintenant** un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 39,83 % **et** un taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties de 55,69 %.

Point 8. Budgets primitifs 2022 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

a) Budget principal - vote du budget primitif 2022

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **adoptant** par chapitre le budget primitif du budget principal 2022.

b) Budget annexe camping municipal - vote du budget primitif 2022

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **adoptant** par chapitre le budget primitif 2022 du budget annexe *camping municipal*.

c) Budget annexe cinéma Eckmühl - vote du budget primitif 2022

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **adoptant** par chapitre le budget primitif 2022 du budget annexe *cinéma Eckmühl*.

d) Budget annexe ports de plaisance - vote du budget primitif 2022

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **adoptant** par chapitre le budget primitif 2022 du budget annexe *ports de plaisance*.

M. Jean-Paul STANZEL redit sa frustration qu'il n'y ait pas de débat à cette étape clé du vote du budget.

Point 9. Subventions aux associations (Rapporteur Mme Estelle GUICHAOUA et Mme Jocelyne LE RHUN)

Mmes Estelle GUICHAOUA et Jocelyne LE RHUN font lecture du rapport tout à tour.

Mme Estelle GUICHAOUA précise que la subvention pour le Mondiale Pupille a été annulée en raison de l'annulation de l'événement.

Quant à l'Amicale Laïque, il faut noter que la réalisation des terrains de pétanque pour un montant de 10 000 € avec l'aide des services techniques.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **allouant** aux associations le montant de la subvention mentionnée au titre de l'année 2022, **disant** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022 de la commune **et autorisant** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Point 10. Subventions au CCAS (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'**unanimité** la délibération **attribuant** la subvention de 130 700 € telle qu'exposée dans le rapport au conseil, **disant** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022 de la commune **et autorisant** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Point 11. Subvention d'équilibre au budget annexe Cinéma Eckmühl (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération attribuant la subvention de 48 800 € telle qu'exposée dans le rapport au conseil et disant que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022 de la commune.

Point 12. Demande de subvention au titre de la DSIL « thématiques prioritaires » (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il précise que ce projet est financé à 90 % ce qui correspond à l'aide maximale que peut recevoir une telle opération.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération autorisant Madame le Maire à solliciter et percevoir la subvention « DSIL thématiques prioritaires des bâtiments des collectivités locales ».

Point 13. Convention avec le SDEF pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une installation de systèmes de chauffage à énergie renouvelable à la salle omnisport du stade municipal Jos Péron (Rapporteur M. Jean-Pierre SAVINA)

M. Jean-Pierre SAVINA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération approuvant le projet d'étude de faisabilité énergétique des bâtiments publics en lien avec le programme ACTEE, approuvant les conditions techniques et financières de la convention et notamment le montant de la prestation qui s'élève à 3 900,00 € TTC, autorisant la collectivité à verser au SDEF 100% du montant TTC de la prestation, et autorisant Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

Point 14. Création d'une Zone de Mouillage et d'Equipements Légers pour le secteur de l'anse de Pors Carn (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)

M. Jean-Marc BREN fait lecture du rapport. Il précise qu'actuellement chaque plaisancier gère individuellement son mouillage auprès des services de la DDTM. Cette dernière demande aux communes, depuis 1980, de prendre en charge ces espaces de mouillage en créant une ZMEL qui en centralisera la gestion.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération autorisant Madame le Maire à présenter auprès des services maritimes de la DDTM du Finistère, une demande de création d'une ZMEL à Pors Carn et autorisant Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Point 15. Appel à projets 2022 « Atlas de la Biodiversité Communale » (Rapporteur M. Gilles MERCIER.)

M. Gilles MERCIER fait lecture du rapport. Il explique que l'adhésion à ce projet s'inscrit dans une démarche participative qui permettra à la commune, via un inventaire cartographié, de mieux connaître son patrimoine naturel, les habitats de la faune et de la flore afin de mieux les préserver et de mieux les valoriser. Il ajoute que ce projet est soutenu par l'OFB (Ministère de la transition écologique).

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération approuvant le plan de financement ci-dessus et autorisant Madame la Maire à solliciter une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour la réalisation d'un atlas de biodiversité communale sur PENMARC'H.

Point 16. Recul du trait de côte - « Loi Climat et Résilience » (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération émettant un avis défavorable à l'appartenance de la commune de PENMARC'H au projet de liste de communes dites « socle » en application de l'article L.321-15 du Code de l'Environnement et indiquant d'ores et déjà, en cas d'appartenance à cette liste malgré l'avis défavorable susvisé, que la commune de PENMARC'H étant couverte par un Plan de Prévention des Risques Littoraux, en date du 12 juillet 2016, celle-ci n'établira pas une carte locale de projection du recul du trait de côte dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L.122-22-1 du Code de l'urbanisme.

Point 17. Mise en place du dispositif: « Bourse au permis de conduire » (Rapporteur Mme Estelle GUICHAOUA.)

Mme Estelle GUICHAOUA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération approuvant les modalités techniques et financières de la bourse au permis de conduire, fixant le montant de la bourse au permis de conduire à la somme de 300 € dans la limite de 10 dossiers attribués pour l'année 2022, approuvant le règlement du dispositif, le dossier de candidature et la convention de partenariat avec l'auto-école, autorisant Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention, disant que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget communal et disant que Madame le Maire est autorisée à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame le Maire remercie l'assemblée d'avoir participé à ce Conseil, remercie Monsieur le Trésorier Joël GARIN de sa présence, salue les services et leur redit la confiance des élus à leur égard.

La séance est close à 19 h 50.

La secrétaire de séance,



Estelle GUICHAOUA

La Maire,



Gwenola LE TROADEC

